



## **Conseil de sécurité**

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1995/1042  
18 décembre 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

### **QUATORZIÈME RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES AU LIBÉRIA**

#### **I. INTRODUCTION**

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1020 (1995) du Conseil de sécurité, en date du 10 novembre 1995, dans laquelle le Conseil a modifié le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) et accueilli avec satisfaction les recommandations qui figuraient dans mon rapport du 23 octobre 1995 (S/1995/881) concernant la nouvelle conception des opérations de la Mission. Dans cette résolution, le Conseil m'a en outre prié de lui présenter le 15 décembre 1995 au plus tard un rapport sur la situation au Libéria. On trouvera donc dans le présent rapport un compte rendu de l'évolution des principaux aspects de la situation politique, militaire et humanitaire, ainsi que de la mise en oeuvre du mandat de la MONUL.

#### **II. SITUATION POLITIQUE**

2. D'une manière générale, le processus de paix au Libéria suit son cours et des progrès ont été accomplis pendant la période considérée. Toutefois, la mise en oeuvre des aspects militaires de l'Accord d'Abuja accuse un certain retard. Le 27 octobre 1995, j'ai présidé avec le Président de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Président Jerry Rawlings du Ghana et avec le Président du Conseil d'État libérien, M. Wilton Sankawulo, une conférence pour l'assistance au Libéria, qui s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies et qui a réuni plus de 100 participants, dont des représentants des États Membres, de la Communauté européenne, de l'Organisation de l'unité africaine, des organismes des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods. Des annonces de contributions d'un montant total de 145,7 millions de dollars ont été faites au titre des programmes d'assistance humanitaire, de démobilisation et de réinsertion, ainsi que pour le Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG).

3. Dans le cadre de mon action visant à maintenir la dynamique du processus de paix, je me suis rendu au Ghana du 26 au 29 novembre 1995 pour des consultations avec le Président de la CEDEAO, le Président Rawlings, qui s'est déclaré déçu de l'insuffisance de l'aide annoncée par la communauté internationale, en particulier pour l'ECOMOG, pendant la Conférence pour les annonces de contributions en faveur du Libéria. Malgré l'insuffisance des ressources, le Président Rawlings a néanmoins déclaré qu'il avait décidé d'accroître les effectifs des contingents fournis par le Ghana.

4. Le 29 novembre 1995, je me suis rendu à Monrovia, où j'ai rencontré des membres du Conseil d'État libérien. Pendant nos échanges de vues, je leur ai dit qu'il fallait qu'ils fassent la preuve de leur engagement total à l'égard du processus de paix en assurant le respect du cessez-le-feu et en appliquant dans les délais prévus l'Accord d'Abuja, en particulier ses dispositions relatives au désarmement et à la démobilisation. J'ai souligné qu'en procédant de cette manière, ils encourageraient la communauté internationale à verser une partie des contributions annoncées lors de la Conférence pour l'assistance au Libéria.

5. Les membres du Conseil d'État m'ont assuré de leur attachement au processus de paix. Ils ont fait observer que malgré les divergences qui les séparaient il y a quelques mois, ils collaboraient maintenant comme les membres d'une même équipe et le Conseil d'État prenait toutes ses décisions par consensus. Ils m'ont également donné l'assurance que, nonobstant quelques incidents mineurs inévitables, ils ne permettraient pas que le processus de paix échoue et étaient déterminés à organiser les élections présidentielles et nationales, comme prévu, en août 1996. Ils ont vivement déploré, toutefois, l'insuffisance du soutien de la communauté internationale à l'ECOMOG, ce qui, à leur avis, risquait de ralentir et même de compromettre le processus de paix.

6. Pendant la période considérée, la CEDEAO et mon Représentant spécial, M. Anthony Nyakyi, ont encouragé le Gouvernement national de transition du Libéria et les chefs de faction à n'épargner aucun effort pour empêcher les accrochages tels que ceux qui se sont produits pendant les deux premiers mois du cessez-le-feu, en particulier entre l'aile du Mouvement uni de libération du Libéria pour la démocratie dirigée par M. Alhaji Kromah (ULIMO-K) et le Front national patriotique du Libéria (NPFL) dirigé par M. Charles Taylor. Le Conseil d'État a chargé M. George Boley, membre du Conseil et dirigeant du Conseil pour la paix au Libéria (LPC), de faire office de médiateur entre le NPFL et l'ULIMO-K. Le 30 novembre 1995, M. Taylor et M. Kromah ont signé un mémorandum d'accord par lequel ils sont convenus de mettre fin à toutes les hostilités, de créer une zone tampon entre leurs forces dans la zone du pont sur le Saint-Paul (comté de Lofa), de garantir la libre circulation des civils et la liberté de mouvement nécessaires aux activités commerciales dans les zones qu'ils tiennent, et de coopérer sans réserve avec les organismes de secours. Ils ont également demandé à l'ECOMOG de se déployer immédiatement dans la zone tampon.

7. Le mémorandum d'accord a encouragé les autres factions à retirer leurs allégations relatives à des violations du cessez-le-feu et à réaffirmer qu'elles étaient déterminées à régler leurs différends par des voies pacifiques. Il a également incité les chefs de faction à commencer à rouvrir les principales routes vers les régions qui étaient jusqu'alors inaccessibles. Cette initiative s'est traduite par l'établissement de liaisons routières entre Monrovia et les comtés de Lofa, Nimba et Grand Gedeh, à travers le comté de Bong. Les forces du NPFL, de l'ULIMO-K et du LPC collaborent depuis lors pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire vers les zones désormais accessibles. On espère que des liaisons routières vers le sud-est seront aussi établies sous peu.

8. Mon Représentant spécial a encouragé les chefs de faction à contacter personnellement leurs combattants pour les informer du processus de paix et les préparer aux opérations de désarmement et de démobilisation. Lorsque cela a été possible, il a mis des moyens de transport à la disposition des chefs de faction et a accompagné ces derniers.

/...

9. Le gouvernement national de transition a continué à pourvoir les postes vacants dans les diverses instances gouvernementales, en particulier à l'Assemblée législative provisoire. À ce jour, 12 des 13 membres de l'Assemblée, représentant les divers comtés, ont pris leurs fonctions.

### III. ASPECTS MILITAIRES

#### État du cessez-le-feu et du désengagement des forces

10. Le cessez-le-feu a été respecté dans l'ensemble et les combats qui ont été signalés n'étaient ni nombreux ni prolongés, mais des accrochages répétés entre le NPFL et l'ULIMO-K ont été signalés en octobre autour de Suacoco, de Gbarnga et du pont sur le Saint-Paul. Depuis que M. Taylor et M. Kromah ont signé un mémorandum d'accord, le 30 novembre, il paraîtrait que les hostilités entre les deux parties aient cessé.

11. D'autres violations du cessez-le-feu ont été signalées. Des combattants de l'aile de l'ULIMO dirigée par M. Roosevelt Johnson (ULIMO-J) ont tourmenté un observateur militaire de la MONUL en l'appréhendant et en le dévalisant, le 21 octobre 1995, sur la route de Kakata aux mines de Bong. Dans des incidents connexes survenus le même jour, des combattants de l'ULIMO-J se sont aussi emparés d'un véhicule de Médecins sans frontières et ont soumis ses passagers à des vexations, et d'autres ont désarmé et dévalisé trois soldats de l'ECOMOG. La tension est à nouveau montée à Kakata le 27 novembre, lorsque des combattants de l'ULIMO-J ont harcelé des soldats de l'ECOMOG. En novembre, des cas de harcèlement de civils par des combattants du LPC ont également été rapportés dans les comtés de Bassa et de Rivercess.

12. Aux termes de l'Accord d'Abuja, les factions devaient avoir fini de désengager leurs troupes le 26 septembre. À cet égard, la situation n'a pas changé depuis mon dernier rapport, où j'indiquais que peu de progrès avaient été accomplis. Comme on l'a vu plus haut, le NPFL et l'ULIMO-K ont bien accepté de retirer leurs forces de la zone du pont sur le Saint-Paul, mais ils ne l'ont pas encore fait. Les factions continuent de soutenir qu'elles ne se retireront de leurs postes de contrôle et ne les démantèleront que lorsque l'ECOMOG se déploiera dans les zones qu'elles contrôlent.

#### Déploiement de la MONUL et de l'ECOMOG

13. Le général de division Mahmoud Talha (Égypte) a assumé la fonction de chef du Groupe d'observateurs militaires de la MONUL le 7 décembre 1995. Dans sa résolution 1020 (1995), le Conseil de sécurité a autorisé le déploiement de 160 observateurs militaires au maximum. L'effectif militaire total de la MONUL s'élève actuellement à 71 observateurs militaires (voir l'annexe). Les arrivées les plus récentes ont permis à la MONUL de renforcer sa présence dans les postes de campagne de Buchanan et Kakata et de créer des équipes mobiles à Monrovia et Tubmanburg. La première a commencé d'exercer ses activités, mais la seconde n'est pas encore déployée : il faut d'abord que l'infrastructure de son lieu d'implantation soit remise en état. La poursuite du déploiement des observateurs militaires de la MONUL dépendra de la mise en place des contingents de l'ECOMOG et de l'avancement du processus de paix.

/...

14. Selon le calendrier d'application de l'Accord d'Abuja, le déploiement de l'ECOMOG et de la MONUL aurait dû commencer le 2 octobre et être terminé le 14 décembre 1995. En raison du manque de moyens logistiques, les contingents de l'ECOMOG n'ont pas pu se déployer au-delà de leur zone d'opérations actuelle selon le calendrier prévu (voir la carte). Le 14 décembre, néanmoins, ils ont commencé à apporter une première aide en s'installant dans des zones critiques, notamment des points de regroupement et des quartiers généraux de brigade, afin de faciliter le démarrage des opérations de désarmement et de démobilisation. Le Gouvernement nigérian a récemment fourni du matériel de transmission à l'ECOMOG. Par ailleurs, on s'efforce actuellement de louer des camions sur place pour la force.

15. En ce qui concerne les gouvernements qui fournissent des contingents à l'ECOMOG, celui du Burkina Faso a fait savoir qu'il était disposé à fournir deux bataillons si leur soutien logistique était assuré. D'après les indications reçues, les deux bataillons supplémentaires promis par le Nigéria et celui promis par le Ghana seront déployés prochainement.

#### Désarmement et démobilisation

16. La MONUL et l'ECOMOG ont achevé d'élaborer un projet de plan de désarmement et de démobilisation où sont notamment recensées les tâches exactes que doivent entreprendre l'ECOMOG, le Gouvernement de transition et la MONUL aux points de regroupement. Ce projet a été communiqué au Conseil d'État pour examen.

17. Selon ce que prévoit le calendrier d'application de l'Accord d'Abuja, la reconnaissance des points de regroupements devait être achevée par la MONUL, l'ECOMOG, le Gouvernement de transition et les factions concernées le 30 septembre au plus tard, et les lieux en question devaient être prêts à accueillir des combattants à partir du 9 novembre 1995, le commencement des opérations de désarmement et de démobilisation étant prévu pour le 1er décembre 1995. Le recensement des moyens nécessaires pour remettre en état les installations des points de regroupement est presque terminé, mais les travaux eux-mêmes n'ont pas encore commencé en raison des problèmes de transport et du fait que certains sites jugés inadaptés ont été abandonnés et remplacés par d'autres. Il est prévu que les moyens nécessaires pour les opérations de désarmement et de démobilisation seront disponibles d'ici mi-janvier 1996. Les opérations de désarmement pourraient donc commencer à cette date, à condition que les forces de l'ECOMOG soient déployées et que les factions fassent totalement preuve d'esprit de coopération.

#### IV. DROITS DE L'HOMME

18. La MONUL a ouvert une enquête sur des affrontements qui auraient opposé des éléments armés à Tapitta (district de Nimba), du 26 au 28 septembre, faisant des victimes parmi la population civile. Elle continue de suivre cette affaire et cherche à s'entretenir avec quatre éléments du NPFL qui seraient détenus par le NPFL pour avoir été impliqués dans lesdits actes de violence.

19. La MONUL enquête également sur l'exécution de combattants du LPC accusés d'indiscipline et de harcèlement de civils dans les districts de Grand Bassa et Rivercess, que le Haut Commandement du LPC aurait ordonné. La MONUL se tient

/...

constamment en rapport avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), les factions libériennes, l'ECOMOG et la Commission du désarmement afin de suivre la situation des prisonniers de guerre.

20. La MONUL cherche à obtenir une assistance volontaire en vue du lancement d'un programme de formation en matière de suivi des droits de l'homme sous l'égide d'organisations non gouvernementales africaines oeuvrant dans le domaine des droits de l'homme. Ce programme portera et sur la période préélectorale et sur les prochaines élections elles-mêmes. La MONUL aide également les ONG locales s'occupant des droits de l'homme à mieux coordonner leurs actions.

21. La MONUL continue à suivre l'état et la situation des prisonniers civils, qui sont, pour la plupart, détenus sans jugement dans la prison centrale de Monrovia. La MONUL collabore avec le Ministère libérien de la justice, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Service de la prévention du crime et de la justice pénale à Vienne pour déterminer les moyens à fournir par la communauté internationale pour renforcer le système judiciaire libérien.

#### V. AIDE HUMANITAIRE

22. Les opérations d'aide humanitaire demeurent d'une importance cruciale. La sécurité étant toujours précaire dans de nombreuses régions, quelque 1,5 million de personnes déplacées sur le territoire national et autres personnes affectées par la guerre ont encore besoin de secours d'urgence. Le nord et l'est du pays, qui ont été privés de tout accès à l'aide pendant parfois plus de trois ans, ont désespérément besoin d'aide. Les organisations humanitaires ont agi de façon à assurer un niveau d'assistance d'avant l'Accord d'Abuja, tout en cherchant à étendre leurs opérations à des zones jusque-là inaccessibles, pour cause d'insécurité et d'affrontements ponctuels entre factions. C'est ainsi qu'un certain nombre d'ONG avaient été contraintes de suspendre leurs activités début octobre. Récemment, la situation s'est toutefois améliorée, facilitant du même coup les opérations de secours.

23. En septembre, Médecins sans frontières-France ont effectué une opération humanitaire à Greenville, en y transportant par bateau, à partir de Monrovia, personnel et matériel. C'était la première fois depuis plus d'une année que des représentants de cette organisation internationale de secours se rendaient dans la région de Greenville. Des missions interinstitutions de l'ONU et d'ONG ont également procédé à des évaluations dans la région de Zwedru (district de Grand Gedeh) et dans le district de Lofa, jusqu'à Vahun. Dans un cas comme dans l'autre, ces missions représentaient un bond sur la voie du rétablissement, dans ces régions, d'une présence humanitaire qui fait cruellement défaut. Par ailleurs, des mesures sont prises pour faciliter l'accès à ces régions par voie terrestre.

24. Le rapatriement, des pays voisins, de plus de 750 000 réfugiés libériens s'effectue toujours à un rythme assez lent. S'il est vrai que certains réfugiés sont rentrés volontairement de Côte d'Ivoire et que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) compte venir en aide à 1 500 candidats au retour de l'est de la Guinée, il n'en demeure pas moins que, pour pouvoir lancer une opération d'envergure, il faudra un minimum de garanties de sécurité et de

/...

stabilité. Cela étant, des réfugiés continuent d'affluer de Sierra Leone vers les districts de Grand Cape Mount et Lora, et on en a dénombré 3 000 depuis début septembre. Au Libéria, le HCR fournit une protection internationale et une aide multisectorielle à quelque 53 000 réfugiés venant de Sierra Leone.

25. En prévision d'un afflux des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des combattants démobilisés, les organismes d'aide humanitaire collaborent pour préparer leur réinsertion. Comme suite à mon précédent rapport, le nouveau Coordonnateur des Nations Unies pour les questions humanitaires, M. Tesema Negash, a pris ses fonctions à Monrovia le 28 novembre.

#### VI. ACTIVITÉS DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES DANS LES DOMAINES ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

26. Si le processus de paix s'est traduit par un regain de l'activité économique dans quelques domaines, redresser une économie dévastée par la guerre demeure, pour le Libéria, un problème redoutable. Aussi, les stratégies actuellement élaborées viseront principalement à relever et à remettre en état l'infrastructure économique et sociale, à restructurer l'économie et à renforcer l'administration publique.

27. Une mission commune PNUD/Banque mondiale se trouve actuellement au Libéria à la demande du Gouvernement national de transition afin de préparer la Réunion consultative spéciale prévue pour mars 1996. Elle étudie aussi bien l'aide à court terme sous forme de dons que d'éventuelles mesures de stabilisation à long terme, en rappelant bien que le Gouvernement avait signé un accord sur les mesures prioritaires et s'était engagé à faire preuve de transparence. Cette initiative viendra s'ajouter aux efforts déployés par le PNUD pour élaborer des programmes visant à appuyer la réinsertion des personnes affectées par la guerre et des anciens combattants, en privilégiant les projets de formation et de renforcement des capacités.

28. D'autres organismes et programmes humanitaires des Nations Unies prennent également des mesures pour lier leurs activités de secours d'urgence au redressement de l'économie. Le Programme alimentaire mondial (PAM) poursuivra ses opérations de secours, ainsi que ses programmes de distribution générale de vivres, d'alimentation scolaire et de "vivres contre travail". À mesure que la paix sera rétablie, le PAM portera ses efforts sur les zones de réinstallation. Par ailleurs, il prend des mesures pour pouvoir nourrir les quelque 60 000 anciens combattants pendant la période de démobilisation. Pour sa part, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) distribue des semences et des outils en vue d'accroître la sécurité alimentaire des ménages. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) oeuvre toujours pour améliorer la situation sanitaire et alimentaire des femmes et des enfants libériens. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) joue son rôle habituel dans le secteur de la santé, en privilégiant le traitement et la prévention des maladies et en apportant un appui technique aux structures sanitaires locales, ainsi qu'au Ministère de la santé et de l'aide sociale.

## VII. ASPECTS FINANCIERS

29. Sur la base des modifications apportées au mandat de la MONUL par la résolution 1020 (1995), j'ai présenté à l'Assemblée générale, pour examen, des coûts estimatifs correspondant au maintien de la Mission d'observation du 1er janvier au 30 juin 1996, soit un montant total de 2,9 millions de dollars par mois.

30. Au 30 novembre 1995, le montant des quotes-parts au compte spécial de la MONUL non acquittées depuis la création de la Mission s'élevait à 8,9 millions de dollars. À cette date, le montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait 2 milliards 27 millions de dollars.

31. Depuis la présentation de mon dernier rapport, aucune nouvelle contribution volontaire n'a été versée au Fonds d'affectation spéciale pour le Libéria.

## VIII. OBSERVATIONS

32. Comme on l'a déjà vu, l'application de l'Accord d'Abuja a pris du retard. Les volets essentiels de l'Accord – désarmement et démobilisation – ne commenceront vraisemblablement pas à être mis en oeuvre avant janvier 1996. S'il y a lieu de s'en inquiéter, il convient toutefois de rappeler que le calendrier prévu avait sous-estimé le temps qu'il fallait pour déployer tout le personnel et tout le matériel nécessaires. L'appui logistique à l'ECOMOG s'en trouve particulièrement compliqué car il est fourni pour l'essentiel sur une base volontaire par des pays n'appartenant pas à la CEDEAO.

33. Il faut à présent tout mettre en oeuvre pour éviter de nouveaux retards et appliquer l'Accord d'Abuja aussi rapidement que possible. L'ECOMOG, le Gouvernement national de transition, les différentes factions, la MONUL et les États Membres qui ont annoncé des contributions à l'ECOMOG doivent coopérer pour mettre en place le personnel et le matériel voulus pour commencer les opérations de désarmement et de démobilisation. Il est essentiel que les factions collaborent pleinement à l'application de l'Accord. Le désengagement complet des forces doit constituer la première mesure de ce processus. J'engage les dirigeants libériens à continuer de manifester leur attachement au processus de paix en faisant respecter le cessez-le-feu et en appliquant dans les délais voulus l'Accord d'Abuja, notamment pour ce qui est du désarmement et de la démobilisation. Je présenterai un nouveau rapport sur les progrès accomplis en la matière avant l'expiration du mandat de la MONUL le 31 janvier 1996.

/...

ANNEXE

Composition de la composante militaire de la Mission d'observation  
des Nations Unies au Libéria (MONUL) au 15 décembre 1995

|                    | Observateurs | Divers         | Total |
|--------------------|--------------|----------------|-------|
| Bangladesh         | 5            | 7 <sup>a</sup> | 12    |
| Chine              | 5            |                | 5     |
| Égypte             | 6            |                | 6     |
| Guinée-Bissau      | 5            |                | 5     |
| Inde               | 5            |                | 5     |
| Jordanie           | 6            |                | 6     |
| Kenya              | 8            |                | 8     |
| Malaisie           | 8            |                | 8     |
| Pakistan           | 6            |                | 6     |
| République tchèque | 6            |                | 6     |
| Uruguay            | 4            |                | 4     |
| Total              | 64           | 7              | 71    |

<sup>a</sup> Personnel médical.

